

aux Affaires extérieures. Le comité a pour objet d'examiner constamment tous les problèmes concernant les opérations. Un certain nombre de sous-comités étudient divers aspects de ces problèmes et font rapport au comité principal.

3° Comité chargé du personnel.—Composé du chef du personnel de la marine, de l'adjudant-général, du directeur du personnel au Conseil de l'Air, du sous-ministre adjoint (personnel et administration), du sous-ministre adjoint (finances) et d'un représentant de la Commission de recherches pour la défense, ce comité a pour objet d'examiner les problèmes intéressant le personnel des trois services, principalement en vue d'assurer l'uniformité des règlements à cet égard. Divers aspects des problèmes relatifs au personnel sont étudiés par des sous-comités qui font rapport au comité principal.

4° Comité des officiers supérieurs préposés aux approvisionnements.—Ce comité est composé du chef des services techniques navals, du quartier-maître général, du directeur des services techniques au Conseil de l'Air, du sous-ministre adjoint (besoins) et d'un représentant du président du Conseil de recherches pour la défense et il a pour objet d'étudier tous les problèmes relatifs au ravitaillement. Divers aspects de ces problèmes sont étudiés par des sous-comités qui font rapport au comité principal.

5° Commissions des approvisionnements de défense.—Douze commissions, composées d'un représentant de chacun des services, de représentants du sous-ministre, des services d'inspection et du ministère de la Production de défense, se tiennent continuellement au courant des problèmes du ravitaillement et étudient divers aspects de l'approvisionnement en matériel, par exemple munitions, armes, avions, etc., destiné à la défense nationale et obtenu par l'intermédiaire du ministère de la Production de défense.

Liaison avec l'étranger.—Le président du Comité des chefs d'état-major, représentant militaire du Canada au sein de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord, a la tâche de coordonner toutes les questions militaires relatives à l'OTAN et de faire office de conseiller militaire auprès des délégations canadiennes à l'OTAN. Aux fins de liaison et pour favoriser la collaboration internationale en matière de défense, le Canada maintient aussi: 1° un état-major conjoint (Washington), qui représente les trois forces armées; 2° un état-major conjoint (Londres), qui représente aussi les trois forces armées; 3° des attachés militaires dans divers pays. En outre, la Commission permanente canado-américaine de défense, composée de représentants des deux pays, étudie un certain nombre de questions relatives à la défense et intéressant le Canada et les États-Unis.

Effectif global, soldes et allocations.—Les effectifs des trois armées ont augmenté à un rythme équivalant à celui des objectifs et des engagements relatifs à la défense. Voici les effectifs en activité de service des trois armées le 31 mars 1952: marine, 13,927; armée de terre, 49,983; et armée de l'air, 33,924. Les effectifs des éléments de réserve des trois armées se chiffrent par 57,452.

L'échelle entière de la solde des grades comparables des différents services est uniforme. Le tableau suivant indique la solde mensuelle et les allocations dans les trois armées.